

Modalités de prêt et liste du matériel

Pour chaque demande de réservation de matériel, remplir le formulaire de réservation de prêt du matériel Intercommunal

Si pour certaines dates, le nombre d'équipement demandé est supérieur à celui disponible, les services de la communauté de communes prennent contact avec les associations pour répartir les équipements disponibles.

Les services de la communauté de communes adressent des conventions de prêt en double exemplaire aux utilisateurs qui devront en retourner un exemplaire signé avant la manifestation. Les associations doivent envoyer à la Communauté de Communes une attestation d'assurance à joindre à la convention de prêt de matériel (indispensable pour le prêt des équipements et du matériel)

Une fois les réservations enregistrées, les demandes reçues ensuite ne pourront se voir attribuer que les équipements et matériels disponibles.

Principes et modalités de prêt

- **Bénéficiaires : associations et communes (pas aux privés et professionnels)**
- **Pour une manifestation publique**
- **Pour une manifestation qui se déroule sur le territoire de la communauté de communes**

Pièces à fournir :

Attestation d'assurance
Convention de prêt signée (envoyée par la Communauté de Communes)

Retrait et dépôt :

Les équipements et le matériel

Leur transport sera assuré par un agent de la Communauté de Communes dans la semaine qui précède la manifestation.

Concernant les tentes :

L'agent de la Communauté de Commune récupère les équipements qui ont servi le week-end précédent et les transporte ensuite dans les autres communes pour les manifestations à venir.

Il ne monte pas et ne démonte pas les tentes. Ces opérations doivent être assurées par les communes et les associations. Les horaires seront définis au préalable pour qu'un agent communal soit présent pour aider à charger et décharger le matériel.

Si le nombre de tentes est supérieur à 2, il sera nécessaire qu'au moins deux personnes soient présentes pour aider à la manutention du matériel (chargement et déchargement)

Concernant le podium :

Le podium est monté et démonté par les agents intercommunaux. Il sera obligatoirement demandé qu'au moins trois personnes (agents communaux, membres d'associations) soient présentes pour aider au montage et démontage du podium.

En cas de montage de la couverture, en plus du podium, il sera obligatoirement demandé qu'au moins quatre personnes (agents communaux, membres d'associations) soient présentes pour aider au montage et démontage.

Pour le podium avec la couverture, étant donné le temps de montage et de démontage important de la couverture, il n'est prêté que pour les manifestations dont le matériel nécessite d'être protégé par la couverture (sonorisation...).

Liste des équipements et du matériel disponibles :

Liste des équipements :

- ▶ 13 Tentes de 40m² (5mx8m)
- ▶ 2 Tentes de 20m² (5mx4m)
- ▶ 1 Scène mobile 42m²
- ▶ 20 Tables
- ▶ 40 Bancs

Liste du matériel :

- ▶ 1 Podium de 8 plaques (2mx1m ht 0,80cm - montage uniquement en intérieur)
- ▶ 1 Coffret EDF + piquet de terre
- ▶ 3 Coffrets de distribution
- ▶ 2 Planchas + flexibles
- ▶ 40 Plateaux self
- ▶ 1 Sono Portable + 2 micros sans fil + 1 télécommande + câble secteur + notice
- ▶ 500 Gobelets en plastique réutilisables
- ▶ 5 Poubelles tri du SYDED + mats « Point tri » avec 5 sacs de lestage du SYDED et sacs-poubelle
- ▶ 12 Sacs de lestage de 200 l à remplir d'eau afin de respecter les normes de lestage des tentes.



**IL EST INTERDIT
DE MONTER LES TENTES
EN CAS D'ALERTE
MÉTÉO PRÉVUE**